

# Financement des epl



État comparatif des pratiques / Avril 2019



Collection  
**Études**  
et perspectives



# Sommaire

<b>Les principaux enseignements</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Le maintien de l'effort d'investissement des Epl</b> .....	<b>4</b>
Bras armés des collectivités territoriales, les Epl poursuivent leurs efforts d'investissement .....	5
L'investissement est encouragé par une diversification accrue des modes de financement .....	6
<b>2 Des procédures de financement perçues positivement par les Epl</b> ...	<b>7</b>
L'accès aux crédits bancaires des Epl est aujourd'hui facilité .....	8
La confiance entre les institutions financières et les Epl progresse .....	9
Les dirigeants des Epl semblent se prévaloir de l'appui des collectivités actionnaires .....	10
<b>3 Financements bancaires : des emprunts plus nombreux pour des montants moins importants que par le passé</b> .....	<b>11</b>
Le recours au marché bancaire se systématise mais le volume d'emprunts souscrits se réduit .....	12
L'assouplissement des relations entraîne une baisse du recours au service de plusieurs acteurs bancaires .....	14
Les tendances en matière d'emprunts bancaires des Epl devraient se poursuivre en 2019 .....	15
<b>4 Financements institutionnels : le rôle croissant de la Banque des territoires</b> .....	<b>16</b>
L'implication de la Banque des territoires auprès des Epl s'accroît de manière significative .....	17
La Banque des territoires est perçue comme un acteur incontournable dans les prochaines années .....	18
Les financements européens demeurent méconnus mais sont de plus en plus mobilisés .....	19
<b>Méthodologie</b> .....	<b>20</b>

## Abstract

Alors que l'environnement s'est révélé plus favorable que par le passé, les Entreprises publiques locales ont poursuivi, voire intensifié leurs efforts d'investissement au service du développement des territoires. L'aptitude des Sem, des Spl et des SemOp à lever des financements auxquels n'ont pas accès les collectivités territoriales se vérifie une fois de plus. Des changements se sont toutefois opérés dans les modalités de financement des projets. Les sources sont aujourd'hui plus diversifiées pour des Epl qui ont gagné la confiance de leurs interlocuteurs et disposent désormais de nombreuses options pour se financer. Outre la mobilisation de leurs fonds propres, le recours au marché bancaire se veut de plus en plus systématique et recouvre des spécificités nouvelles. Les prêts souscrits auprès des acteurs traditionnels que sont les banques privées sont plus nombreux mais moins volumineux. Les financements auprès des acteurs institutionnels occupent quant à eux désormais une place prépondérante. Les emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ou Banque des territoires, plus impliquée dans l'économie mixte, progressent sensiblement, tandis que les demandes de financements européens sont plus nombreuses à se concrétiser. Les différentes projections laissent présager une poursuite de ces tendances. Un ralentissement devrait néanmoins s'opérer dans les investissements à l'approche des échéances électorales de 2020.

# Les principaux enseignements

## De la continuité dans les efforts d'investissement des Epl

Au cours d'une séquence 2014-2016 marquée par la limitation des dépenses des collectivités locales, l'action des Entreprises publiques locales avait permis de manière contracyclique de conserver un certain élan dans les territoires et de maintenir une offre de service public de qualité. La reprise des investissements des collectivités territoriales en 2017 et en 2018 n'a pas freiné ces aspirations. Au contraire, les Sem, Spl et SemOp se sont alignées et ont poursuivi leurs efforts. 89 % d'entre elles ont réalisé au moins un investissement en 2017 et/ou en 2018 (+ 1 point par rapport à 2015-2016) et 56 % ont actuellement des besoins de financements à cette fin (60 % pour les Epl de 10 à 500 salariés). **Cette implication témoigne de leur caractère incontournable et atteste de leur volonté de continuer à intervenir dans le développement des territoires.** Elle est particulièrement remarquable dans les secteurs du logement, de la mobilité et dans une moindre mesure, de l'aménagement.

## L'investissement via des sources de financement diversifiées

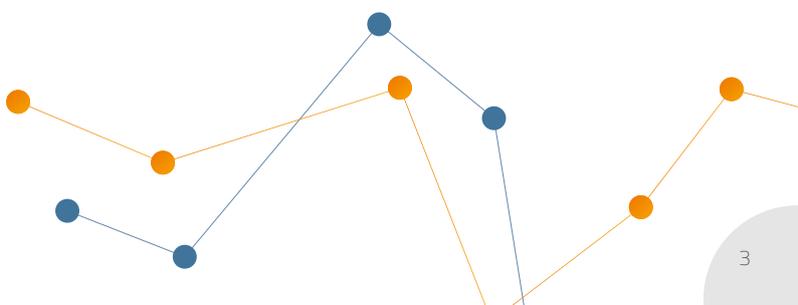
**Dans le cadre du financement de leurs projets, les Epl s'orientent vers la diversification de leurs sources.** L'autofinancement en est la principale, tandis que le *crowdfunding* est un horizon d'attention. En étant choisi par 55 % des dirigeants de structures, le recours au marché bancaire demeure l'option privilégiée malgré des volumes en baisse. L'équilibre entre acteurs traditionnels (banques privées) et institutionnels se retrouve modifié. **Ces derniers, et notamment la Caisse des dépôts et consignations, ou Banque des territoires, s'impliquent davantage auprès des Epl auxquelles ils accordent une pleine confiance.** Ils progressent désormais grandement sur le périmètre des autres acteurs bancaires. 3,6 milliards d'euros d'emprunts ont été souscrits en 2018 auprès des acteurs traditionnels (contre 5,3 milliards en 2016), tandis que le volume emprunté via la Banque des territoires a grimpé à 4 milliards d'euros (contre 2,9 milliards en 2016). **Au total, 7,6 milliards d'euros d'emprunts nouveaux ont été souscrits (contre 8,2 milliards en 2016). Les Epl investissent mais s'endettent moins.** L'accès à l'ensemble des fonds structurels européens, en dehors du fonds social européen, est en hausse, tout comme celui aux dispositifs de prêts de la Banque européenne d'investissement. Si la mobilisation de ces fonds reste marginale, elle témoigne néanmoins d'une diversification croissante des sources de financement des Epl.

## La confiance des acteurs du financement des projets au plus haut

La diversification des sources de financement ne résulte pas de quelconques entraves à la volonté d'emprunter des Epl. **Les Sem, Spl et SemOp semblent en effet rencontrer de moins en moins d'obstacles pour se financer en raison de la confiance qu'elles inspirent à leurs interlocuteurs.** À l'instar des autres entreprises en France, la restriction des investissements et des demandes de financements en raison des difficultés d'accès au crédit est marginale (10 % dans l'ensemble des Epl et 13 % parmi celles ayant entre 10 et 500 salariés). Les collectivités locales soutiennent tout d'abord leurs « bras armés », en offrant désormais de la visibilité sur les garanties d'emprunt qu'elles octroient. Les relations avec les organismes bancaires sont ensuite facilitées. Leurs exigences sur la contrepartie bancaire sont moins élevées et la demande de garantie est aussi moins importante, assouplissant la nécessité pour les Epl de faire appel à plusieurs banques prêteuses. Enfin, les différents acteurs institutionnels, et notamment la Caisse des dépôts et consignations, ou Banque des territoires, se sont davantage ouverts à l'économie mixte, principalement dans le logement et l'aménagement. Outre la pleine éligibilité des Sem aux prêts inclus dans l'enveloppe de 20 milliards d'euros que l'institution financière publique propose, la plupart des prêts qu'elle peut consentir (PLAI, PLUS, Gaïa, etc.), voient leur volume augmenter. **Tout se passe comme si les Epl étaient devenues un enjeu majeur sur lequel les acteurs du financement se doivent « d'investir ».**

## Des tendances qui devraient se poursuivre malgré la pause électorale

**Les différentes projections des dirigeants d'Epl sur l'année 2019 décrivent des scénarios proches de ceux observés en 2017-2018, avec une place toujours plus importante de la Banque des territoires.** Malgré un nombre d'Epl se finançant sur le marché bancaire croissant, le volume des emprunts ne devrait pas augmenter. 3,6 milliards de besoins d'emprunts sont exprimés, soit un montant équivalent à celui prêté en 2018. La stabilité des intentions d'emprunts auprès de la Banque des territoires induit dès lors une stagnation, voire un ralentissement des investissements. La situation devrait cependant être provisoire. Les Epl connaîtront sans doute une légère baisse de leur activité à mesure que l'échéance des scrutins locaux de 2020 se rapprochera. Puis les marges de manœuvre, permises par l'épargne constituée et la limitation des investissements, leur permettront de mettre en œuvre fin 2020-début 2021 les projets portés au cours de la nouvelle mandature.



1

# Le maintien de l'effort d'investissement des Epl



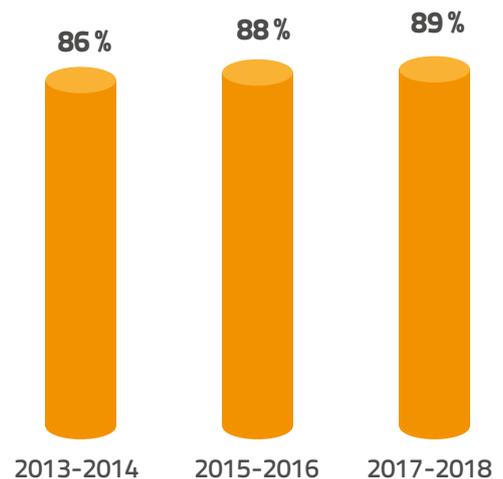
# Bras armés des collectivités territoriales, les Epl poursuivent leurs efforts d'investissement

89 % des Epl ont réalisé au moins un investissement en 2017 et/ou en 2018

**En 2017 et en 2018, les Entreprises publiques locales ont poursuivi leurs engagements financiers dans les territoires.** 89 % d'entre elles ont réalisé au moins un investissement. Les structures dont l'activité principale relève du logement, de la mobilité et de l'aménagement ont été les plus actives, se distinguant de celles intervenant dans l'environnement, les réseaux et le développement économique, dont les investissements, plus anciens, ont commencé à porter leurs fruits.

Les Epl se démarquent de leurs collectivités locales de référence. Confrontées à une baisse des dotations globales de fonctionnement, celles-ci ont en effet comprimé leurs dépenses d'investissements pendant la période 2014-2016, avant de recommencer à investir en 2017-2018. **Les Epl ont quant à elles joué un rôle contracyclique en portant l'investissement pendant ce moment de ralentissement de l'activité, et elles ont continué à le faire au moment de la reprise.** 86 % ont investi en 2013-2014, 88 % en ont fait de même en 2015-2016, tandis que 89 % ont engagé des dépenses en 2017-2018. Les collectivités locales s'appuient sur les Epl pendant les périodes difficiles pour porter les projets territoriaux. Ces investissements ne baissent pas au moment du redémarrage de l'économie et s'accroissent au contraire, amplifiant le mouvement de reprise. La prégnance d'une culture de l'investissement au sein des Epl pourrait en être une explication, de même que leur capacité à s'inscrire dans une relation bancaire globale, qui leur permet d'accéder à des financements non ouverts aux collectivités locales.

Le pourcentage d'Epl ayant réalisé au moins un investissement au cours de la période 2013-2018

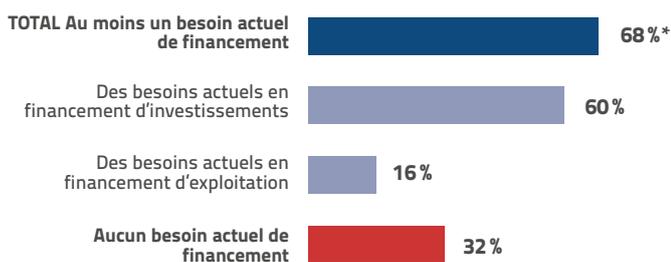


## Les besoins des Epl en financements d'investissements sont élevés

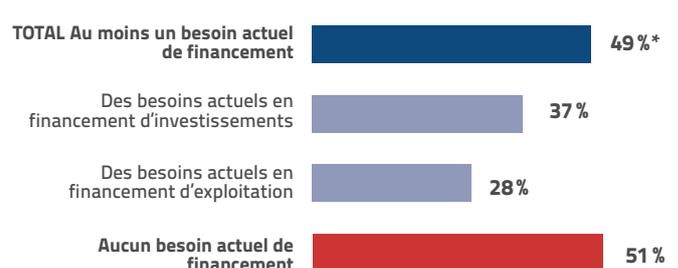
**La culture de l'investissement des Epl se matérialise à l'évocation de leurs besoins actuels de financements.** Deux tiers des dirigeants interrogés formulent au moins un besoin, que ce soit pour des investissements ou pour de l'exploitation. Les Epl intervenant principalement dans les secteurs de la mobilité, du logement et dans une moindre mesure de l'aménagement sont sans surprise les plus demandeurs.

La comparaison entre les Epl et l'ensemble des entreprises de 10 à 500 salariés est particulièrement éclairante. La nécessité d'investir est plus prégnante parmi les Sem, Spl et SemOp de cette taille (68 % contre 49 % pour les entreprises dans leur ensemble). L'écart mesuré entre besoins en financements d'investissements et besoins en financements d'exploitation est également plus important parmi les Epl (60 %-16 % contre 37 %-28 % pour les entreprises dans leur ensemble). Les besoins augmentent par ailleurs avec la taille des structures.

### Les besoins de financement des Epl de 10 à 500 salariés



### Les besoins de financement des entreprises de 10 à 500 salariés\*\*



\* Score correspondant à un total logique de réponses, les personnes interrogées pouvant avoir à la fois des besoins en financements d'investissements et en financements d'exploitation.

\*\* Étude Ifop pour KPMG et la CGPME réalisée par téléphone du 6 au 13 février 2017 auprès de 402 dirigeants d'un échantillon d'entreprises représentatif des entreprises françaises de 10 à 500 salariés.

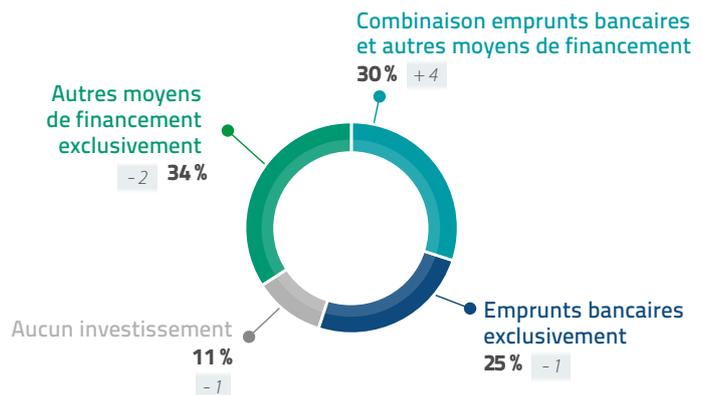
# L'investissement est encouragé par une diversification accrue des modes de financement

La diversification des modes de financement s'intensifie

Les Epl adoptent différents comportements pour financer leurs investissements. 25 % d'entre elles ont eu exclusivement recours au marché bancaire pour se financer, tandis que 34 % se sont contentées d'autres modes de financement. Ces deux proportions sont en baisse (respectivement de 1 et de 2 points) par rapport à la séquence 2015-2016.

La combinaison de ces deux modes est *a contrario* une voie plus suivie que par le passé, par un peu moins d'un tiers des structures (30 %, + 4 points), faisant office de premier témoignage de la volonté des Epl de diversifier encore davantage leurs sources de financement.

## Les modes de financement des Epl en 2017-2018



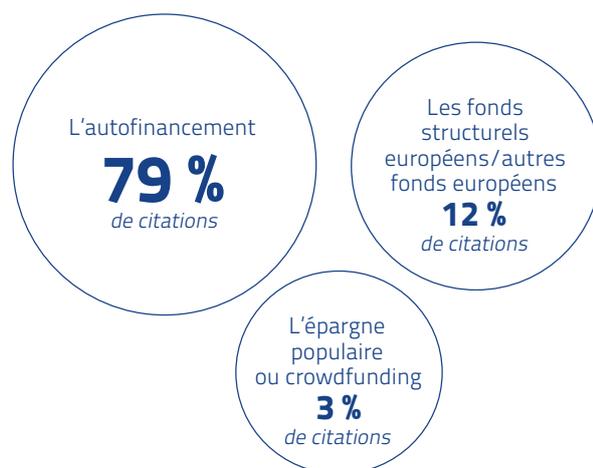
Note : Sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

L'autofinancement demeure une part importante du financement des Epl

**En dehors de l'emprunt bancaire, l'autofinancement est l'une des principales sources de financement des projets des Epl, présentant pour celles-ci un avantage indéniable.** Cités par 79 % des dirigeants ayant recours à d'autres financements que l'emprunt traditionnel, soit à 608 reprises, les fonds propres devançant en effet très nettement les autres sources de financement, secteur de l'aménagement excepté.

S'ils restent marginaux, les fonds européens semblent davantage prisés que par le passé (12 % de citations), tout comme l'épargne populaire (3 % de citations). Le *crowdfunding* est envisagé par ailleurs comme une solution d'avenir pour financer en partie les projets relatifs à l'environnement et aux réseaux.

## Les modes de financement\* des Epl hors emprunts bancaires traditionnels en 2017-2018



\* Score inférieur à 100, l'ensemble des modes de financement hors emprunts bancaires traditionnels n'étant pas présenté.

2

## Des procédures de financement perçues positivement par les Epl



# L'accès aux crédits bancaires des Epl est aujourd'hui facilité

Le renoncement à des investissements en raison de difficultés à emprunter est très marginal

Les dirigeants des Entreprises publiques locales soulignent le peu d'obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils veulent contracter des emprunts.

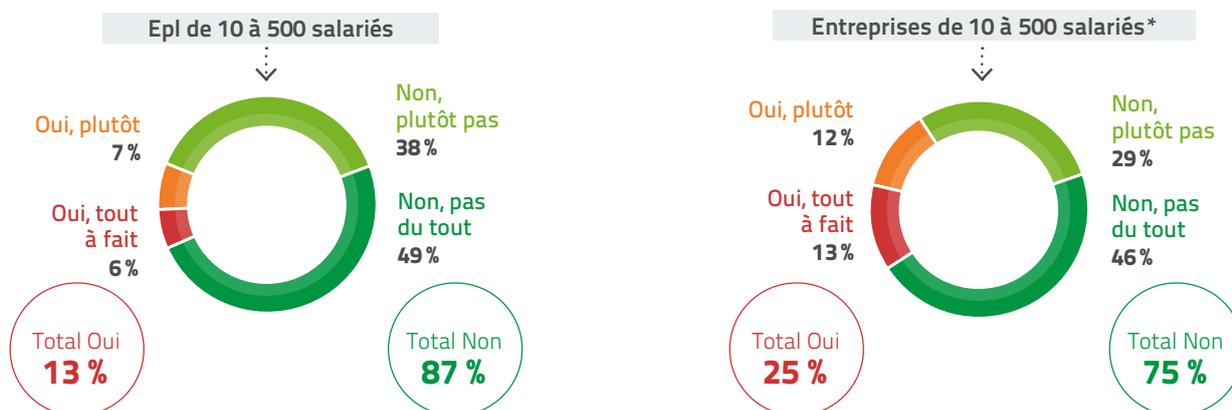
**Comme pour les entreprises de 10 à 500 salariés, la restriction des investissements et des demandes de financements auprès des banques en raison de difficultés d'accès au crédit est très marginale.** Seules 13 % des Epl de 10 à 500 salariés et 10 % des Epl dans leur ensemble ont déjà

réfréné leurs besoins, témoignant de la confiance que leur accordent les organismes de prêt.

Il semblerait même que l'accès aux crédits des Sem, Spl et SemOp par rapport aux autres entreprises soit facilité en raison du caractère intrinsèquement partenarial que permet le modèle de l'économie mixte. Les Epl d'Outre-mer semblent cependant rencontrer davantage de difficultés.

## La restriction des investissements et des demandes de financements en raison des difficultés d'accès au crédit

Diriez-vous que vous vous restreignez dans vos investissements et vos demandes de financements auprès de votre(vos) banque(s) en raison des difficultés d'accès au crédit ?



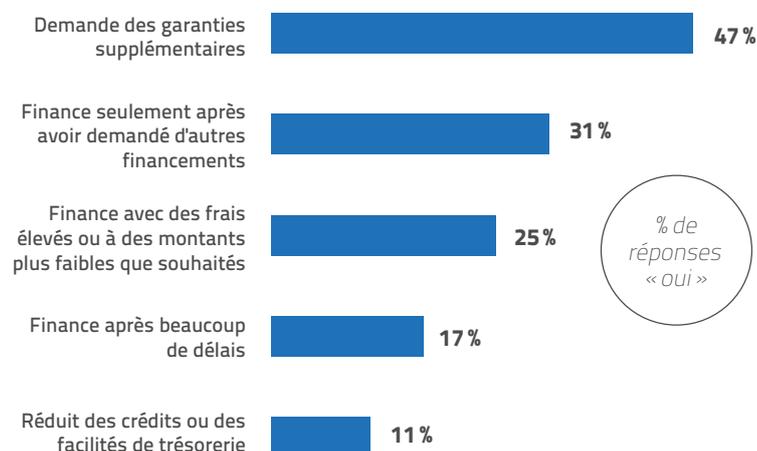
\* Étude Ifop pour KPMG et la CGPME réalisée par téléphone du 6 au 13 février 2017 auprès de 402 dirigeants d'un échantillon d'entreprises représentatif des entreprises françaises de 10 à 500 salariés.

## Les contraintes s'imposant aux Epl souhaitant emprunter auprès des acteurs bancaires sont identifiées comme raisonnables.

Si un peu moins d'une structure sur deux se voit demander des garanties supplémentaires (47%), les autres contraintes ne s'appliquent qu'à quelques cas particuliers. Le cofinancement est par exemple demandé dans 31% des situations, et plus particulièrement s'agissant des opérations d'aménagement. Le montant souvent élevé des fonds nécessaires à ces opérations en est une variable d'explication. À peine 25% des dirigeants évoquent la mise en place de conditions peu favorables aux Epl – frais plus élevés ou montants plus faibles que souhaités – pour l'obtention de financements. La réduction des crédits ou des facilités de trésorerie est un cas très rare (11% de citations).

## Les contraintes imposées par les banques

Est-ce que votre banque... ?



# La confiance entre les institutions financières et les Epl progresse

Le rapport de forces entre Epl et institutions financières s'est équilibré

L'entrée en vigueur progressive des accords de Bâle III entre 2010 et 2012 avait introduit des changements en matière de réglementation bancaire, avec pour conséquence la mise en place de contraintes supplémentaires dans les relations entre les Epl et les institutions financières. Quelques années plus tard, ces tensions sont en partie apaisées grâce à l'instauration d'un climat de confiance.

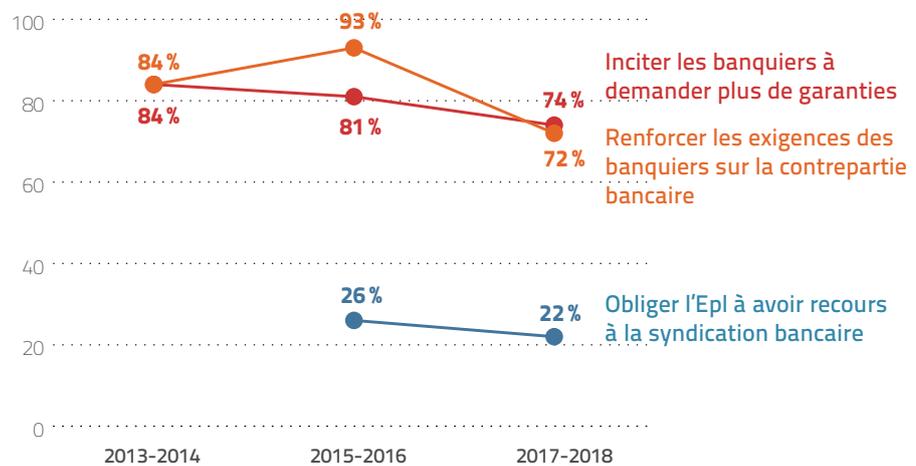
72 % des dirigeants d'Epl considèrent aujourd'hui que les nouvelles pratiques issues de Bâle III ont eu pour effet de

renforcer les exigences des banquiers sur la contrepartie bancaire (contre 93 % en 2015-2016). 22 % estiment qu'elles ont obligé les Epl à avoir recours à la syndication bancaire (contre 26 % en 2015-2016). **Les contraintes imposées par les banques sont désormais moins strictes.**

De la même manière, les acteurs bancaires semblent aujourd'hui nettement plus réactifs que par le passé dans leurs relations avec les Epl. Le constat est particulièrement vrai dans le cadre d'une renégociation d'un emprunt en cours.

## Les effets des nouvelles pratiques bancaires sur les relations des Epl avec les banquiers

Les nouvelles pratiques bancaires ont eu pour effet de... ?



## La renégociation des emprunts en cours

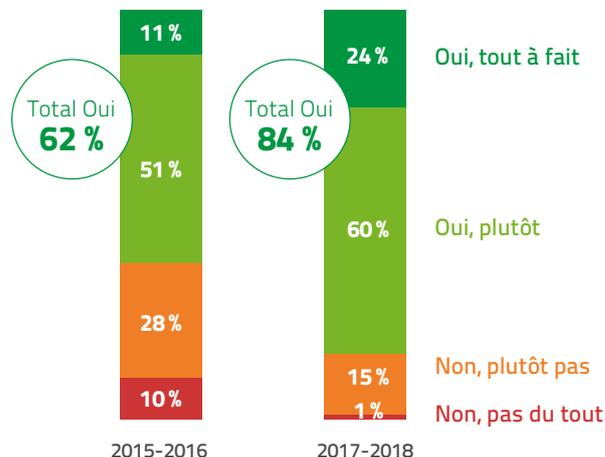
**23%** -10  
des Epl ont renégocié leur emprunt en cours



**84%** des dirigeants d'Epl considèrent que leurs banques ont fait preuve de réactivité dans le cadre de la renégociation de leur emprunt en cours

concernant

- 81% Le taux d'intérêt
- 48% La durée du contrat
- 14% Les autres termes du contrat



Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

# Les dirigeants des Epl semblent se prévaloir de l'appui des collectivités actionnaires

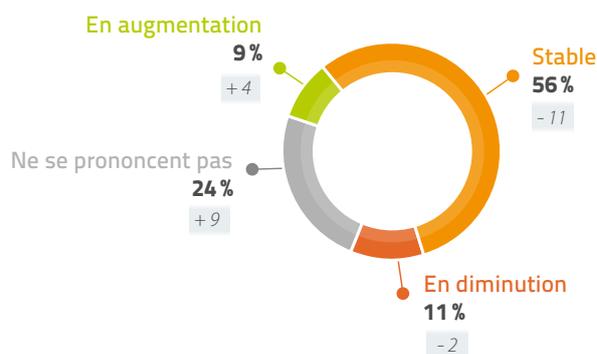
La question de la garantie des collectivités demeure centrale dans le cadre d'une demande de prêt auprès des banques.

Le manque de visibilité des dirigeants introduit par les effets des réformes territoriales successives, semble appartenir au passé, bien que l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 novembre 2018 vienne relativiser ce constat. Les dirigeants d'Epl restent aujourd'hui optimistes concernant le niveau de la garantie d'emprunt qu'ils obtiendront de la part de leurs collectivités actionnaires pour les opérations d'aménagement et de logement. Dans les deux cas, un peu moins de deux tiers des personnes interrogées (63 %) anticipent pour 2019 un niveau garanti supérieur ou égal à 70 %, contrastant avec les réponses observées pour 2017. Pour les autres opérations, les dirigeants sont plus partagés.

L'optimisme des dirigeants se nourrit des observations qu'ils ont pu faire depuis quatre années. **Le niveau des garanties obtenues auprès des collectivités en 2017 semble avoir été satisfaisant, et il devrait être équivalent en 2019.** 9 % des personnes interrogées pronostiquent son augmentation, tandis que 56 % prévoient plutôt une stabilité.

## La perception de l'évolution de la garantie d'emprunt des collectivités locales

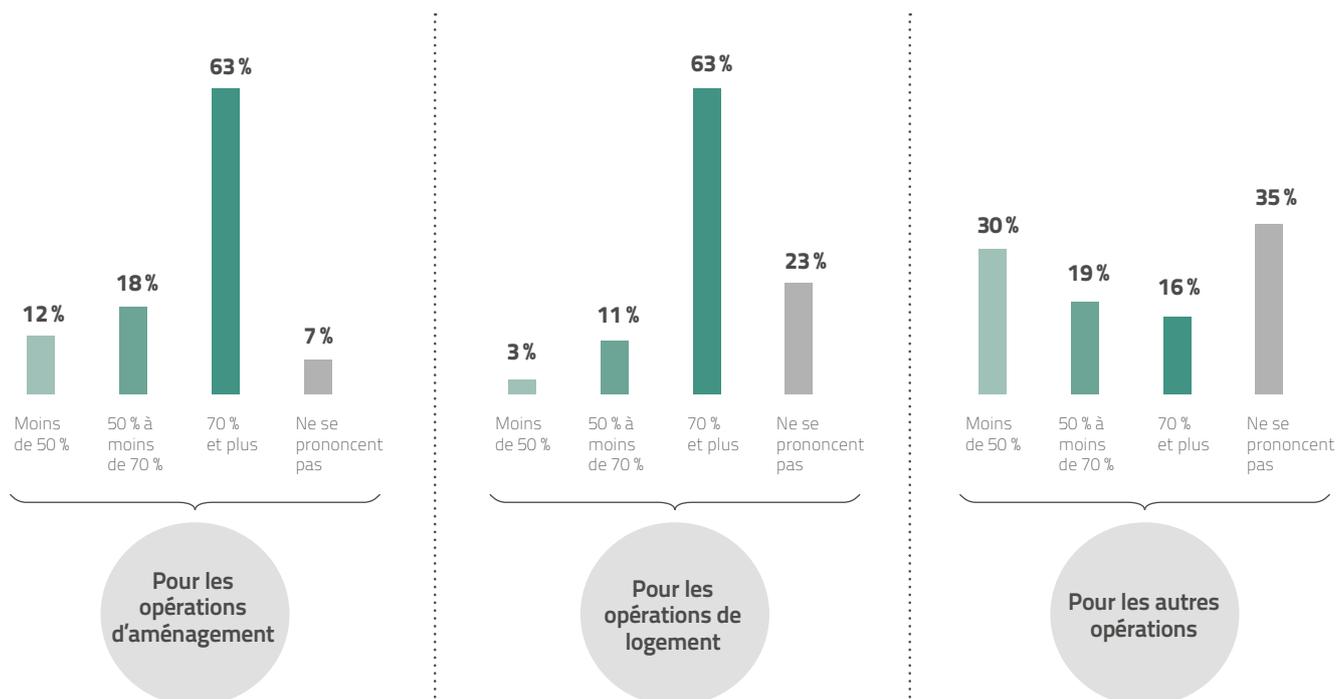
Selon vous, ce niveau garanti en 2019 pourrait être... ?



Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

## L'état de la garantie d'emprunt des collectivités locales

Selon vous, le niveau garanti de la collectivité que vous obtiendrez [...] en 2019 sera proche de... ?



3

## Financements bancaires :

des emprunts plus nombreux pour des montants moins importants que par le passé



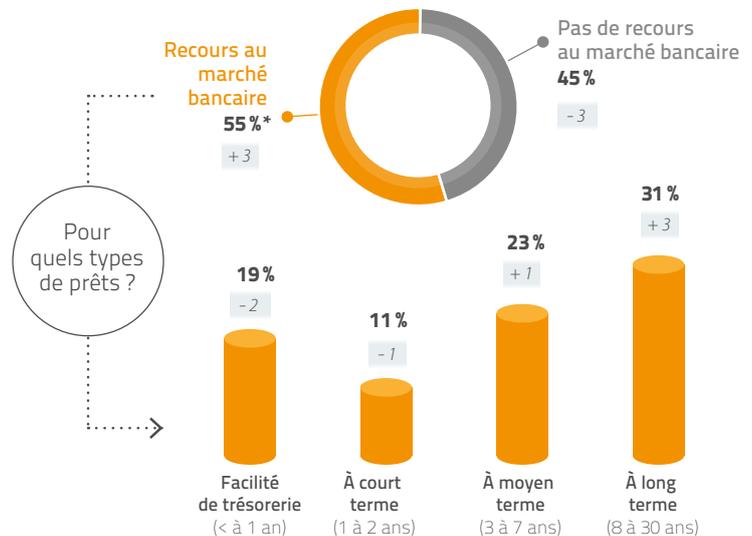
# Le recours au marché bancaire se systématise mais le volume d'emprunts souscrits se réduit

**Signe d'une amélioration des relations, le recours des Entreprises publiques locales au marché bancaire redevient plus systématique.**

55 % d'entre elles ont souscrit un emprunt au cours de la période 2017-2018, soit trois points de plus qu'en 2015-2016, constat qui marque le retour à une situation proche de celle de 2013-2014 (56 %). Le taux de recours à l'emprunt bancaire se révèle plus élevé dans les secteurs qui investissent le plus, soit le logement et l'aménagement, contrairement au tourisme, à la culture et aux loisirs.

Les prêts se matérialisent dès lors de plus en plus sous la forme d'emprunts à moyen (23 %, + 1 point par rapport à 2015-2016) ou à long terme (31 %, + 3 points). Les prêts pour des facilités de trésorerie représentent près d'un cas sur cinq (19 %). Le secteur de l'habitat et de l'immobilier se démarque par une propension plus forte à souscrire à l'emprunt à long terme.

## Le recours au marché bancaire en 2017 et en 2018



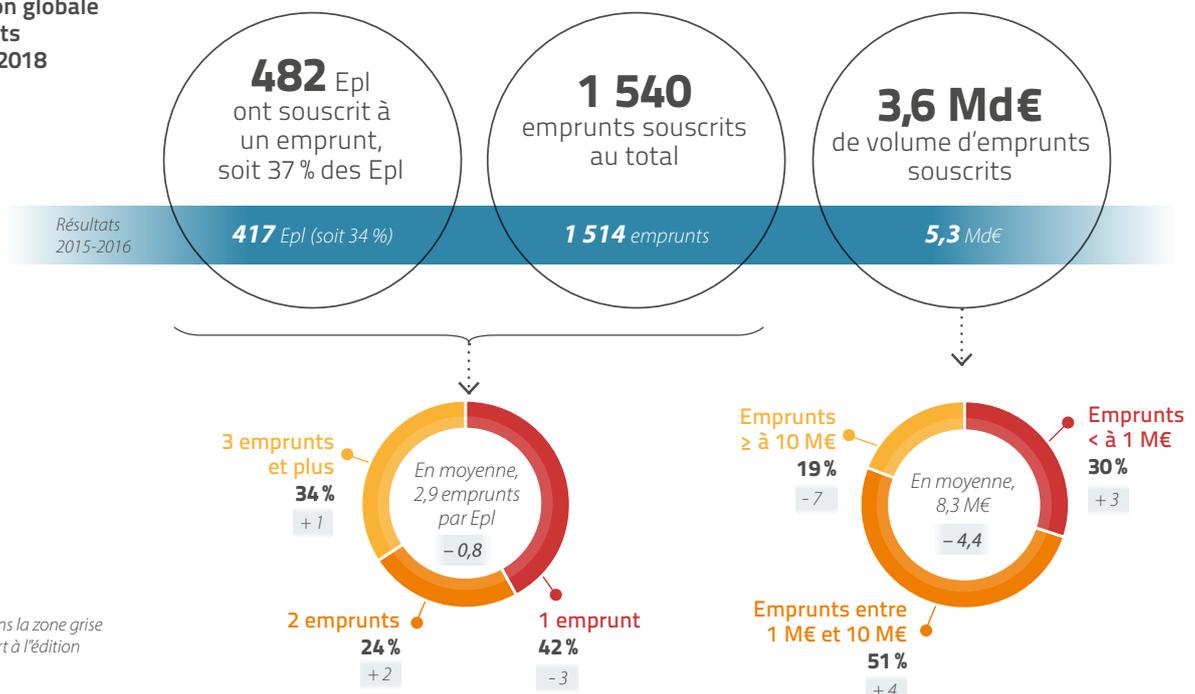
\* Score correspondant à un total logique de réponses, les personnes interrogées pouvant avoir eu recours au marché bancaire pour plusieurs types de prêts.

## Le volume des emprunts bancaires diminue nettement malgré une augmentation de leur nombre

En 2018, 482 Epl ont souscrit un emprunt, contre 417 au cours de la période précédente. Le nombre d'emprunts par structure diminue en revanche, passant de 3,7 à 2,9 en moyenne, ce qui explique pourquoi la somme des prêts accordés ne progresse que modérément (1 540 contre 1 514 en 2016). Au total, le volume total des emprunts souscrits atteint 3,6 milliards d'euros. Malgré la simplification des relations bancaires et

le peu de difficultés pour emprunter, il diminue fortement. Cette évolution est principalement la conséquence de la baisse des emprunts pour un montant supérieur ou égal à 10 millions d'euros qui ne représentent plus que 19 % des emprunts totaux (- 7 points par rapport à 2016). **Les Epl ont en effet opté pour d'autres moyens pour leurs besoins de financement de grande ampleur.**

## La souscription globale à des emprunts bancaires en 2018



Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

## + La souscription d'emprunts à court terme en 2018

En 2018, 106 Epl ont signé 292 contrats de prêt d'une valeur cumulée de 1,4 milliard d'euros

Corollaire de l'allongement des durées d'emprunts de manière générale, 8 % des Epl ont contracté un crédit sur une courte période en 2018. Il s'agissait dans un cas sur deux d'une ouverture de crédit en compte courant (49 %), et dans un cas sur quatre de l'émission de billets de trésorerie (26 %). À un niveau inférieur, les recours aux crédits-relais sont apparus comme une option davantage privilégiée que par le passé (14 %, + 7 points par rapport à 2016). Le développement d'activités existantes ou de nouvelles activités en a été la première motivation.

L'augmentation du nombre d'Epl ayant procédé à un emprunt entre 2016 et 2018 fait figure de trompe-l'œil. **Le volume total, réparti principalement entre les Epl d'aménagement (559 millions) et les Sem de logement (796 millions), a diminué de manière sensible en passant de 2,1 à 1,4 milliard d'euros.** L'indicateur de mesure des difficultés rencontrées pour l'obtention du crédit à court terme a pourtant été stable.

Note moyenne attribuée au degré de difficultés rencontrées sur une échelle de 0 à 10

**3,2** =

★★★★★★★★

**106** Epl ont souscrit à un emprunt, soit 8 % des Epl

**292** emprunts souscrits au total

**1,4 Md€** de volume d'emprunts souscrits

Résultats 2015-2016

**91** Epl (soit 7 %)

**289** emprunts

**2,1** Md€

**Emprunts < à 1 M€**  
22% +12



**Emprunts entre 1 M€ et 10 M€**  
45% +16

**Emprunts > à 10 M€**  
33% -28

## + La souscription d'emprunts à moyen/long terme en 2018

En 2018, 439 Epl ont souscrit 1 248 emprunts pour un volume de 2,2 milliards d'euros

La tendance observée pour l'octroi de prêts à moyen/long terme a été similaire à ceux de court terme. En 2018, le nombre d'Epl souscrivant (439 contre 384 en 2016) et le nombre d'emprunts total ont connu des hausses (1 248 contrats versus 1 225 en 2016). **Mais 1 milliard d'euros manque à l'appel entre l'agrégation des montants accordés en 2016 et celle des sommes allouées en 2018.** Contrairement à la période précédente, les Epl ont opté pour des sommes plus modestes. 29 % des emprunts ont

été circonscrits dans une enveloppe inférieure à 1 million d'euros (+ 5 points par rapport à 2016), tandis qu'à peine 19 % ont excédé 10 millions d'euros (- 6 points). La simplification de l'accès au crédit bancaire – et notamment la diminution des difficultés rencontrées pour l'obtention de prêts à moyen/long terme – ne s'en est pas moins traduite par une tendance des Epl à se tourner vers d'autres moyens de financement, et notamment vers les offres de la Banque des territoires.

Note moyenne attribuée au degré de difficultés rencontrées sur une échelle de 0 à 10

**2** -1

★★★★★★★★

**439** Epl ont souscrit à un emprunt, soit 34 % des Epl

**1 248** emprunts souscrits au total

**2,2 Md€** de volume d'emprunts souscrits

Résultats 2015-2016

**384** Epl (soit 31 %)

**1 225** emprunts

**3,2** Md€

**Emprunts < à 1 M€**  
29% +5



**Emprunts entre 1 M€ et 10 M€**  
52% +1

**Emprunts > à 10 M€**  
19% -6

Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

# L'assouplissement des relations entraîne une baisse du recours aux services de plusieurs acteurs bancaires

Le recours aux prêts émanant de plusieurs banques est désormais moins contraint

Le rééquilibrage des relations entre Epl et banques a considérablement modifié l'état de la syndication bancaire. **De manière générale, les Sem, Spl et SemOp ont désormais moins tendance à recourir aux services de plusieurs banques.** 73 % d'entre elles en ont au moins deux, soit un résultat en baisse de 10 points par rapport à la période 2015-2016. La moyenne est aussi passée de 3,3 banques prêteuses à 2,6.

La syndication bancaire se veut en 2018 plus active que passive. Il s'agit plutôt pour les Epl concernées de faire jouer la concurrence et de sélectionner plusieurs banques afin de disposer de marges de manœuvre pour négocier (75 % de citations, + 4 points par rapport à 2015-2016). *A contrario*, la proportion de situations contraintes, c'est-à-dire lorsque les Epl se tournent vers plusieurs acteurs parce que leur banquier n'a pas souhaité prendre en charge l'intégralité de leur prêt, est minoritaire et en forte baisse (19 %, - 12 points).

Les secteurs les plus en demande de financement, celui de l'aménagement d'un côté, et celui du logement de l'autre, sont toutefois sujets à des réalités différentes. Les Sem de logement se retrouvent plutôt dans une position favorable, tandis que les Epl d'aménagement doivent davantage composer avec la volonté des banquiers de partager les risques à plusieurs.

S'agissant de l'identité des banques prêteuses, les grands équilibres ne bougent pas. Les mêmes acteurs dominent le marché des crédits aux Epl. Celles-ci optent cependant de plus en plus pour une plus grande partition, avec la montée en puissance de nouveaux acteurs. Sept institutions font aujourd'hui l'objet de plus de 20 % de citations, contre six au cours de la période précédente. Les Entreprises publiques locales ont finalement élargi leur horizon : elles ont accéléré leur passage de la syndication bancaire contrainte à la pluralité choisie des moyens de financement.

## L'état de la syndication bancaire et ses motivations

**73%** des Epl ont au moins 2 banques prêteuses

- 10

**75%**

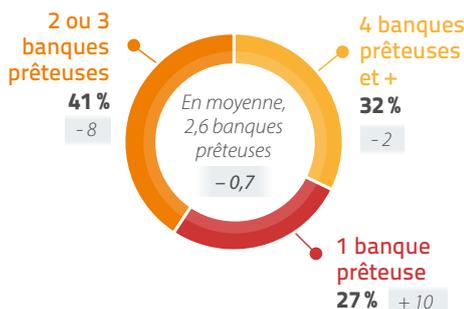
+ 4

des Epl sélectionnent au moins 2 banques pour disposer de marges de manœuvre pour négocier

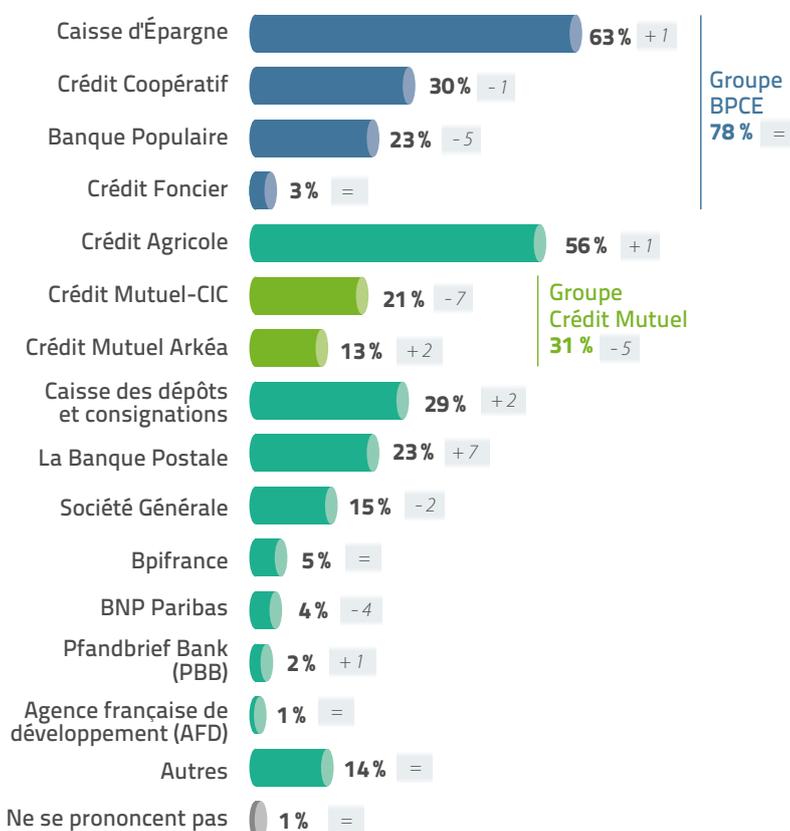
**19%**

- 12

des Epl recourent à la syndication bancaire parce que leur banquier n'a pas souhaité couvrir l'intégralité de leur prêt



## Le palmarès des banques prêteuses



Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

# Les tendances en matière d'emprunts bancaires des Epl devraient se poursuivre en 2019

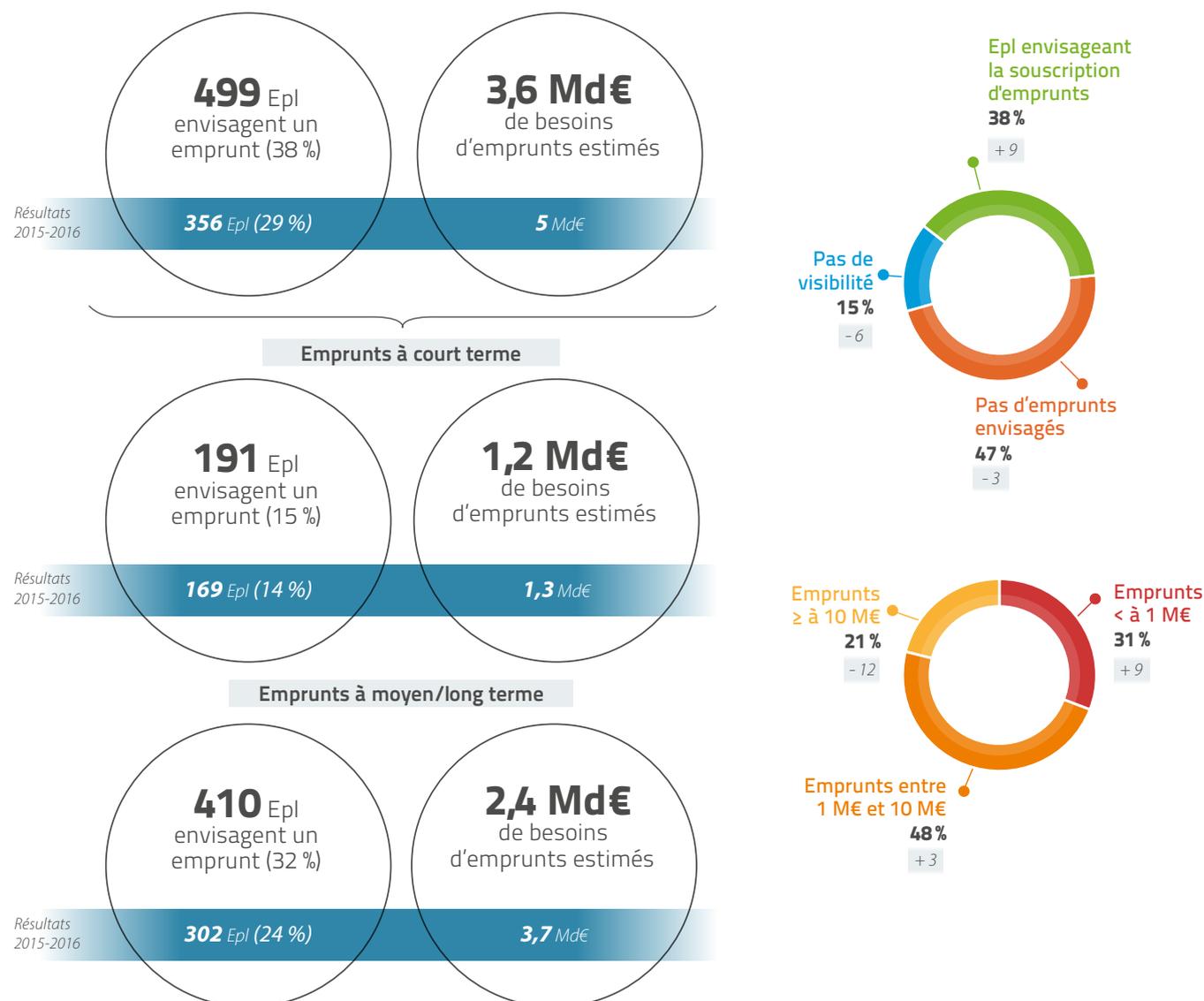
Les pratiques des Epl en matière d'emprunts bancaires en 2019 devraient suivre la même trajectoire qu'en 2017 et en 2018. **Le recours au marché bancaire devrait continuer à être majoritaire pour des volumes modérés.**

38 % des structures émettent l'intention de souscrire un emprunt, ce qui confirme la volonté de continuer à investir et représente une proportion toujours plus grande (+ 9 points). Pour autant, 3,6 milliards de besoins d'emprunts sont exprimés, soit un chiffre similaire à celui des emprunts cumulés en 2018. Aucune inflexion ne semble prévue après la baisse observée entre 2016 et 2018 en termes de volumes. La légère hausse des intentions d'emprunts supérieurs ou égaux à 10 millions d'euros (21 %, + 2 points par rapport à ce qui a été observé en 2018) est contenue en raison de la hausse similaire des intentions d'emprunts inférieurs à 1 million d'euros (31 %, + 1 point).

Dans le détail, les perspectives pour les emprunts à court terme et moyen/long termes sont différentes. Après extrapolation, 191 Epl se montrent intéressées par la contraction d'un prêt à court terme en 2019, soit 85 de plus qu'en 2018. Le volume envisagé est malgré tout en baisse, s'établissant à 1,2 milliard d'euros (contre 1,4 milliard en 2018). S'agissant des prêts à moyen/long terme, la tendance n'est pas la même. 410 structures envisagent un emprunt à moyen/long terme, soit un nombre en recul. Mais le total cumulé est supérieur à celui de 2018 : 2,4 milliards d'euros de besoins d'emprunts sont exprimés en 2019, contre 2,2 milliards en 2018.

Les projections en matière de recours aux prêts à court et moyen/long terme en 2019, malgré des trajectoires différentes, ne devraient pas bouleverser la tendance observée pour l'ensemble des emprunts en 2018. Les Epl devraient maintenir leurs investissements, tout en diversifiant leurs sources de financement.

## Les perspectives d'emprunts bancaires en 2019



Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

# 4

## Financements institutionnels : le rôle croissant de la Banque des territoires

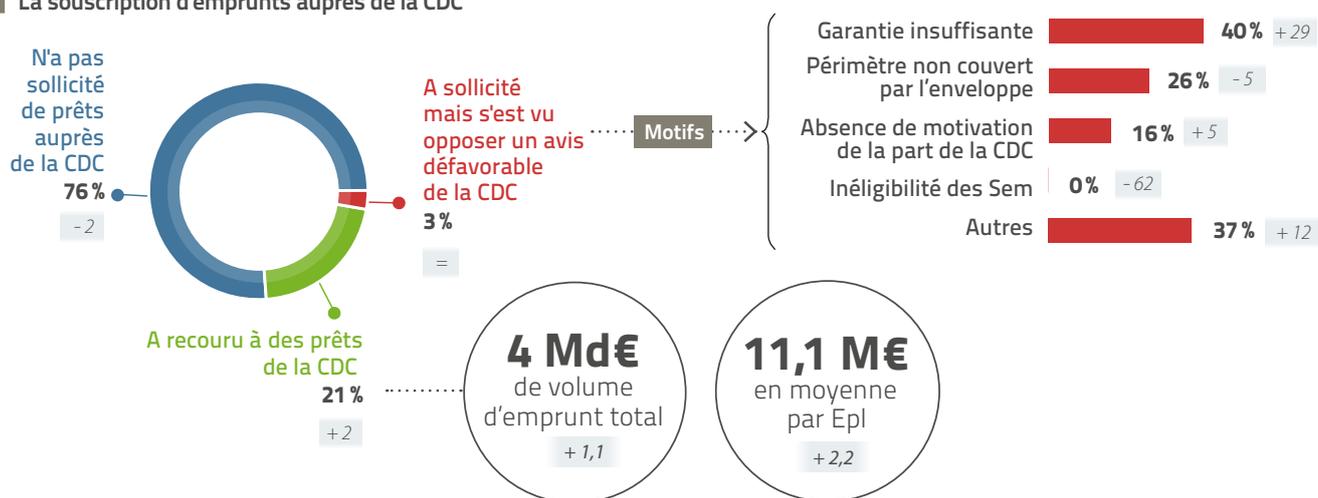


# L'implication de la Banque des territoires auprès des Epl s'accroît de manière significative

Malgré un moins grand volume d'emprunts souscrits auprès des banques privées, les Entreprises publiques locales n'ont pas pour autant comprimé leurs investissements. Elle se sont tournées vers d'autres modes de financement en 2017 et en 2018, et en particulier vers les financements institutionnels. La Caisse des dépôts et consignations (CDC), ou Banque des territoires, a renforcé son rôle incontournable auprès de l'économie mixte. Devant une offre plus complète, la demande émanant des Epl s'est ajustée. **21 % d'entre elles ont recouru à des prêts de l'institution financière publique – soit une proportion en hausse de 2 points – pour atteindre un volume d'emprunts total de 4 milliards d'euros (+ 1,1 milliard par rapport à la période 2015-2016) et un volume moyen de 11,1 millions d'euros (+ 2,2 millions).** La baisse des financements obtenus par l'intermédiaire des banques privées a ainsi été en partie compensée par ceux reçus de la Banque des territoires.

L'explosion des montants alloués tient à deux explications principales. L'élargissement aux Sem des prêts sur fonds d'épargne dédié au financement de long terme des collectivités locales en est une première. 266 millions d'euros ont été empruntés par ce biais, dont 124 millions par des Epl de tourisme, de culture et de loisirs et 111 millions par des Epl dépendant du secteur de l'environnement et des réseaux. L'attrait croissant de l'ensemble de l'offre en est une seconde. Le Prêt locatif à usage social (PLUS), le prêt Gaïa et le Prêt logement aidé d'intégration (PLAI) ont été davantage mobilisés par les Sem de logement que par le passé. Ils atteignent respectivement des montants cumulés de 1 366 millions, de 924 millions et de 786 millions d'euros – en nette hausse par rapport à la période 2015-2016 – soit plus de trois quarts du montant total alloué par la Banque des territoires.

## La souscription d'emprunts auprès de la CDC



## Les types de prêts octroyés

Type de prêt	Pourcentage	Évolution	Montant total en M€	Évolution	Moyenne par Epl en M€	Durée moyenne en années
Prêt locatif à usage social (PLUS)	32%	-10	1 366	+387	21,7	43
Prêt logement aidé d'intégration (PLAI)	31%	-10	786	+315	12,7	41
Prêt Gaïa	25%	-1	924	+195	18,3	22
Prêts inclus dans l'enveloppe de 20 Md€ proposée par la Caisse des dépôts	15%	+8	266	+32	6,9	18
Prêt de haut de bilan bonifié Caisse des dépôts-Action Logement	15%	=	71	-99	2,1	34
Prêt projet urbain (PPU)	8%	=	35	+3	1,8	20
Prêt réaménagement urbain-aménagement (PRU-AM)	7%	-1	31	-11	2,2	12
Prêt croissance verte	5%	+2	19	+4	1,5	18
Autres	34%	+3	527	+224		

Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

# La Banque des territoires est perçue comme un acteur incontournable dans les prochaines années

## L'intention d'introduire une demande/une nouvelle demande d'emprunts auprès de la Banque des territoires

Avez-vous l'intention d'introduire une demande ou une nouvelle demande auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou Banque des territoires ?



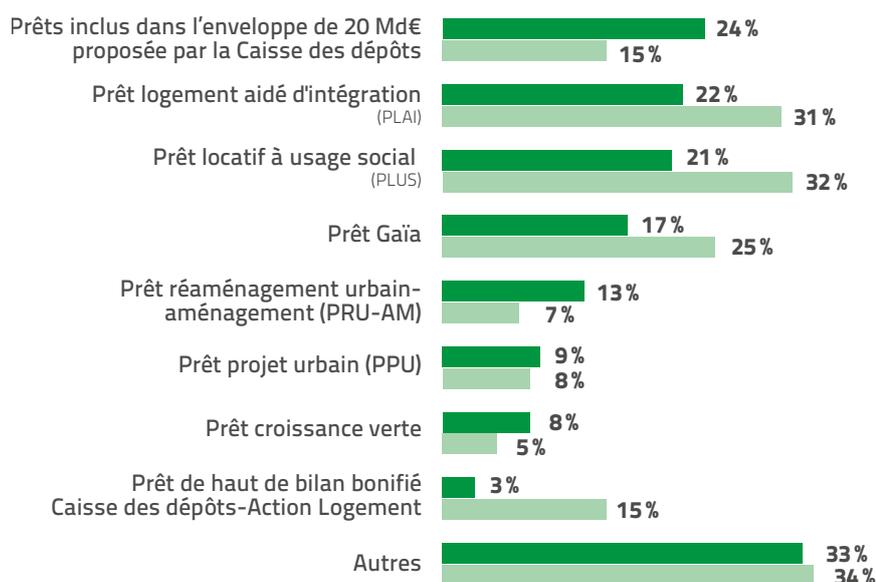
Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

Le recours aux offres de la Banque des territoires a vocation à demeurer aussi important dans les années qui viennent.

**Les Epl devraient continuer à introduire des demandes d'emprunts auprès d'elle. 26 % d'entre elles envisagent de le faire, dont 11 % de manière certaine, soit des résultats proches de ceux observés au cours de la période 2015-2016.** Le secteur du logement apparaît sans surprise comme le plus demandeur (61 % de réponses « oui »), devant celui de l'aménagement (33 %), confortant le positionnement de l'institution financière publique.

La hiérarchie des prêts souscrits devrait être toutefois modifiée. Les prêts inclus dans l'enveloppe de 20 milliards proposée par la Banque des territoires apparaissent en tête des emprunts envisagés (24 % de citations), alors qu'ils étaient en retrait parmi ceux effectivement contractés en 2017 et en 2018. Viennent ensuite le Prêt logement aidé d'intégration (22 % de citations) et le Prêt locatif à usage social (21 %), prisés des Sem de logement, ainsi que le prêt Gaïa (17 % de citations) qui attire également dans le secteur de l'aménagement. La perspective de contracter un Prêt réaménagement urbain-aménagement semble également séduire (13 % de citations).

## La hiérarchie des prêts envisagés par rapport à celle des emprunts mobilisés depuis 2015



■ Prêts envisagés en 2019    ■ Prêts mobilisés en 2017 et 2018

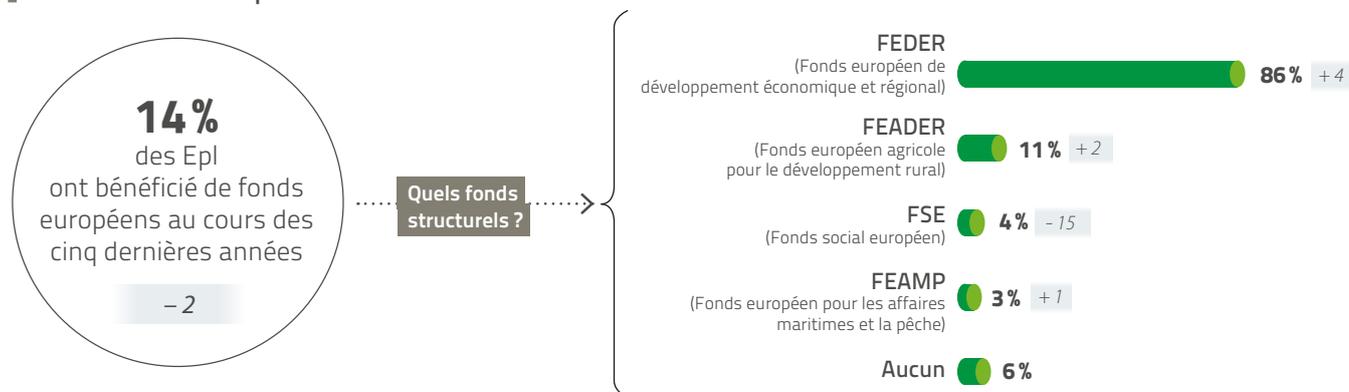
# Les financements européens demeurent méconnus mais sont de plus en plus mobilisés

En complément des autres moyens par lesquels les Entreprises publiques locales se financent, **la mobilisation des fonds structurels européens est minoritaire mais non négligeable**. 14 % des structures ont obtenu des financements via ces dispositifs au cours des cinq dernières années. La proportion atteint même 22 % parmi les Epl dont les interventions relèvent du secteur de l'environnement et des réseaux. Le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) est le plus utilisé (86 % de citations, + 4 points par rapport à 2015-2016), et il devance nettement le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) qui recueille 11 % de citations (+ 2 points).

L'accès au fonds social européen chute (4 % de citations, - 15 points) et constitue le seul financement dont l'utilisation est en baisse.

La connaissance des différents dispositifs de financement mis en place par la Banque européenne d'investissement (BEI) reste mesurée : 12 % des dirigeants d'Epl déclarent bien les connaître, soit un score en hausse de six points. Dans cette perspective, leur mobilisation est marginale, mais elle progresse. 39 Epl ont déjà eu accès à ces dispositifs, soit 3 % de l'ensemble du mouvement (+ 2 points par rapport à la période précédente).

## L'accès aux fonds européens et ses motivations

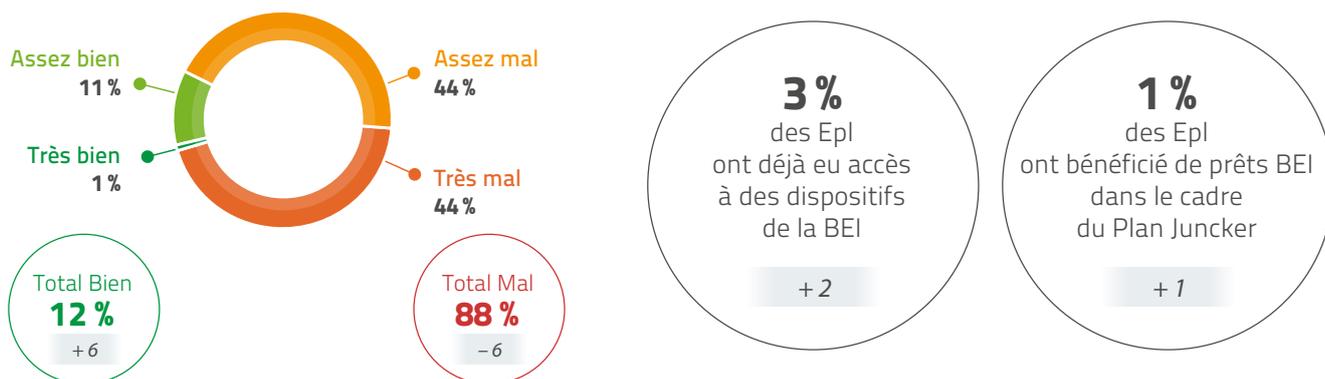


## Les principaux projets financés



## La connaissance des différents financements possibles mis en place par la BEI

Connaissez-vous bien ou mal les différents financements possibles mis en place par la BEI ?



Note : sont indiquées dans la zone grise les évolutions par rapport à l'édition 2015-2016 de l'étude.

## Méthodologie

*L'étude Financement des Epl est une étude de la Fédération des Entreprises publiques locales dont la finalité est de comprendre et de mesurer les pratiques des Epl en matière de financement. Il s'agit de la troisième édition après celles d'avril 2015 et d'avril 2017, lesquelles ont été conduites selon le même protocole méthodologique.*

*L'étude a été menée à partir d'un sondage réalisé du 12 novembre au 28 décembre 2018 par questionnaire auto-administré en ligne et par téléphone auprès d'un échantillon de 314 dirigeants d'Entreprises publiques locales représentatif de l'ensemble des Epl, portant sur leurs perceptions et leurs pratiques en matière de financement. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille, forme juridique, secteur d'activité principal, région d'implantation de la structure).*

## Remerciements

*La Fédération des Epl tient à remercier l'ensemble des présidents et dirigeants d'Epl qui ont permis de mener à bien cette enquête.*



Fédération des Epl  
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris  
Tél. : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22  
contact@lesepl.fr

**lesepl.fr**



Éditeur : Fédération des Epl, Paris, 2019

Prix : 25 €

ISBN : 978-2-35655-003-3



9 782356 550033